



Pas de diag electrique a la vente help me

Par **besoin éd**, le **27/01/2009** à **01:52**

bonjour, rnje viens de signé l'acte authentique d'achat de ma maison .rnj'ai demandé apres le diag electrique . et j'ai eu pour reponse du notaire ,de la personne mandaté pour la vente et du propriétaire .qu'il n'etait pas obligatoire car il avait effectué des travaux de raccordement et les justifié avec des facture . Sauf que je ne suis pas electricien et que je n'avais pas remarqué que je n'avais pas de mise a la terre . J'AI UN BOITIER EDF DANS LE GARAGE avec leur compteur et dans la maison j'ai deux cable qui sorte d'un mur LA PHASE ET LE NEUTRE...rnIL M'AVAIT COMPRENDRE QUI SUFISAIT DE RACCORDER UNE ARMOIRE ELECTRIQUE ,rnpuis je me retourner contre eux car l'absence de mise a la terre a un prix.rnCar je me suis deja bien endetté ...pour cet achat ...rnJ'AI UN ENFANT et ns avons des petit salaire ...c'est uiune depense de trop rnSVP aidez moi ... MERCI D'AVANCE